



Conseil communal
de L'Abbaye

CONSEIL COMMUNAL DE L'ABBAYE
SEANCE DU 9 JUIN 2026

Présidence : Mme Pascale Meylan

Scrutateurs : Mme Marielle Tripet

M. Raphaël Golay

Excusés : Cabras Roberto, Gagnebin Jean-Jacques, Genier Jean-Marc, Grobet Heidi, Manoury Firmin, Reymond Matthieu, Rochat Véronique, Vuilleumier Hugues

C'est à la salle du Conseil communal de l'Abbaye, en présence de 28 Conseillers/Conseillères, des 5 membres de la Municipalité ainsi que M. Michel Chaupond, Boursier que Mme Pascale Meylan, Présidente, ouvre cette séance. Elle laisse la place à ceux qui souhaitent invoquer la bénédiction de Dieu.

Rappel du règlement au public : **Art. 103.-** Sauf huis clos (voir article 51), les séances du conseil sont publiques ; des places sont réservées au public.

Art. 104.- Tout signe d'approbation ou d'improbation est interdit au public.

Le bureau peut, au besoin, faire évacuer les personnes qui troublent la séance.

1. Approbation de l'ordre du jour

Ordre du jour

Appel nominal

1. Approbation de l'ordre du jour
2. Adoption du PV de la séance du 10 mars 2026
3. Restitution de l'étude « Planification Energétique Territoriale »
4. Communications du bureau
5. Préavis n° 04/2026, Compte 2025
6. Préavis n° 05/2026, Adoption du Plan d'affectation communal (PACom) et son règlement
7. Préavis n° 06/2026, Ajustement du bilan pour le passage au MCH2
8. Communications de la Municipalité
9. Divers et propositions individuelles

Ordre du jour modifié-v1 :

Appel nominal

1. Approbation de l'ordre du jour
2. Adoption du PV de la séance du 10 mars 2026
3. Restitution de l'étude « Planification Energétique Territoriale »
4. Communications du bureau
5. Préavis n° 04/2026, Compte 2025

6. Préavis n° 05/2026, Adoption du Plan d'affectation communal (PACom) et son règlement
7. Préavis n° 06/2026, Ajustement du bilan pour le passage au MCH2
8. Postulat Sven Aubert, Prix des transports locaux sur le territoire de la Vallée de Joux
9. Nomination d'un.e délégué.e pour le Pôle santé Vallée de Joux
10. Communications de la Municipalité
11. Divers et propositions individuelles

Syndic, M. Christophe Bifrare

Point 6 : Préavis 05/2026 PACom : Afin de se mettre en conformité selon l'article 42, le Préavis a été retiré pour ce jour et reporté à la séance du 8 septembre 2026.

Ordre du jour modifié-v2 :

Appel nominal

1. Approbation de l'ordre du jour
2. Adoption du PV de la séance du 10 mars 2026
3. Restitution de l'étude « Planification Energétique Territoriale »
4. Communications du bureau
5. Préavis n° 04/2026, Compte 2025
6. Préavis n° 06/2026, Ajustement du bilan pour le passage au MCH2
7. Postulat Sven Aubert, Prix des transports locaux sur le territoire de la Vallée de Joux
8. Nomination d'un.e délégué.e pour le Pôle santé Vallée de Joux
9. Communications de la Municipalité
10. Divers et propositions individuelles

Ordre du jour modifié approuvé à l'unanimité

2. Adoption du PV de la séance du 10 mars 2026

Aucune remarque ni modification n'a été demandée lors de la séance. Le procès-verbal de la séance du 10 mars 2026 est accepté à la majorité.

3. Restitution de l'étude « Planification Energétique Territoriale »

Présidente, Mme Pascale Meylan

- ♦ Sur demande de M. Christophe Bifrare, Syndic, la parole est passée à M. Mathieu Giroud, chef de projet, Navitas Consulting à Martigny

M. Mathieu Giroud

- ♦ Présentation de 20' (*voir annexe*)

Conseiller, M. Sven Aubert

- ♦ J'avais une question par rapport à la ressource du bois. Donc si je comprends bien, on est arrivé à la limite du taux du renouvellement avec lequel on peut fonctionner, pour que cela reste durable, malgré nos grandes forêts.

M. Mathieu Giroud

- ♦ Dans la forêt, le bois récolté ne va pas que pour le bois d'énergie. Le bois d'énergie ce n'est qu'une partie de cela. Ce sont des chiffres qui ont été communiqués par le triage donc c'est pour un renouvellement bien sûr. Nous ne pouvons pas tout couper, cela n'aurait aucun sens. Il faut quand même dire que la consommation de bois est assez élevée. D'une part à cause du chauffage à distance qui consomme entièrement du bois et a quand même beaucoup de systèmes individuels bois. Cela ne veut pas dire que l'on peut plus consommer de bois, cela veut dire avoir une réflexion qui essaie d'anticiper le besoin en ressources.

Syndic, M. Christophe Bifrare

- ♦ Pour compléter les propos de M. Giroud, effectivement, aujourd'hui, on utilise à peu près 70 % du taux de croissance. Ce qui est insuffisant vis-à-vis d'un certain nombre de services, mais le Bostryche, en tout cas pour les années qui viennent, nous permet de régler la différence.

Conseiller, M. Louis-François Berney

- ♦ On parle de ponctuel à court terme, on voit maintenant circuler à la Vallée un bus horaire alimenté par l'électricité. Est-ce qu'on peut savoir, Monsieur le Directeur, qu'elles ont été les aides pour acheter un câble de 15 m de long et un transformateur pour que ce véhicule fonctionne puisque dans le slide présenté étaient mentionnées des aides ponctuelles ? Est-ce que cela viendra en 2040 ou 2030 ? Est-ce qu'on a des détails concrets sur ce qui se passe aujourd'hui ?

M. Mathieu Giroud

- ♦ Vous parlez d'aides ponctuelles au niveau du canton ou de la région ?

Conseiller, M. Louis-François Berney

- ♦ Puisqu'il s'agit de trois communes qui s'engagent dans une démarche participative. Moi je ne sais pas si l'AVJ a touché des moyens des citoyens de la commune de l'Abbaye pour son bus électrique, un câble tout neuf et un transformateur pour que ce véhicule fonctionne à l'électricité. Alors cela m'intéresserait de le savoir.

M. Mathieu Giroud

- ♦ Donc là c'est une mesure au niveau du financement actif. La proposition ne connaissait pas encore une mesure qui existe. Je ne suis pas sûr d'être en mesure de répondre précisément à cette question.

Conseiller, M. Jean-Noël Bifrare

- ♦ D'abord merci pour la présentation, je pense que vous n'avez pas un job facile, ce ne sont pas des études simples. Après il y a d'autres éléments qui entrent en compte, travaillant dans le domaine des transports publics. On parle d'un bus électrique. Aujourd'hui, on nous demande d'augmenter le report modal. La Confédération en même temps, nous demande de faire 4 % de moins de charge alors que les bus consomment le double en électricité. On est en train de tester ce bus actuellement, il ne tient pas l'autonomie de la journée. Il en faudrait deux si on veut assurer la ligne. Avec une station de charge à la gare du Pont à CHF 250 000 si on veut réussir à tenir la journée. Et puis quand on veut recharger dans nos bâtiments, ils ne sont pas adaptés. Et puis la société

électrique arrive, met un transformateur en parallèle où il faut aller augmenter l'ampérage parce que les fusils lâchent. On n'arrive pas à recharger la nuit parce que le temps est trop court. Donc il y a des beaux projets, mais il y avait une montagne de problèmes avec tout ça et pas de sous. La Confédération a annoncé que les deux prochaines années, il n'y aurait pas d'augmentation d'offres, pas de déduction des coûts, alors que tout coûte beaucoup plus cher. Donc le dossier n'est pas facile, il faut tous fournir des efforts, mais il y a des choses qui sont compliquées. Aujourd'hui, on n'a pas fait de demande à proprement parler pour ce test. L'idée c'est de justement pouvoir dire ce qui ne va pas. Qui va financer tout ça les deux prochaines années ? En tout cas ni le canton ni l'OFT.

Municipal, M. Luc Berney

- ♦ J'ai juste peut-être une question ou une précision que vous pourriez peut-être apporter, vous parliez des chauffages individuels. Visiblement l'option pour la commune de l'Abbaye, c'est la pompe à chaleur principalement en forage alors il faut peut-être savoir que cela ne peut pas se faire partout sur la commune. Et la deuxième proposition c'était l'air-eau mais peut-être vous pouvez apporter une précision parce qu'on est à plus de 1000 m donc il y a quand même quelques contraintes pour les bâtiments, on ne peut pas changer comme ça le système de chauffage.

M. Mathieu Giroud

- ♦ Pour répondre à la première question, bien évidemment qu'il y a des limites par rapport au forage, on voit sur la carte tout ce qui est en brun c'est possible théoriquement de forer. Je dis bien théorique parce que quelquefois on fore et il n'y a rien donc ce n'est pas possible et tout ce qui est en bleu sont des limitations voire des interdictions de forer. Les objectifs sont de se caler sur la disponibilité des ressources de manière locale. Et puis l'idée de cette hiérarchie, c'est plutôt de prioriser, c'est de réfléchir à une stratégie qui priorise ce genre de ressources. Et par rapport aux pompes à chaleur air-eau et à la limite de 1000 m, c'est quelque chose qui a été levé cette année avec le nouveau règlement sur l'énergie. Il y a plus cette contrainte de 1000 m. Il y avait aussi la question des subventions. En fait pour obtenir une subvention à l'époque, il fallait augmenter sa classe énergétique pour la pompe à chaleur. Cela à ma connaissance a aussi été enlevé.

Municipal, M. Luc Berney

- ♦ C'est une contrainte à la dérogation à l'article 17 loi sur l'énergie, par rapport à la classification énergétique du bâtiment, il faut atteindre une certaine classe de coefficient énergétique pour pouvoir installer une pompe à chaleur au-dessus de 1000 m, sauf erreur.

M. Mathieu Giroud

- ♦ A ma connaissance, cette obligation a été levée.

Conseiller, M. Jean-Noël Bifrare

- ♦ Une petite question quand même par suite de la présentation. Je prends mon exemple privé. J'ai à peu près 100 m² de panneaux photovoltaïques sur la maison avec une pile, un système de raccord dans la maison, géothermie air-eau, ça fonctionne super bien, mais ça ne fonctionne pas décembre-janvier-février, on ne parle pas de ça dans l'étude. On a tous les mêmes problèmes sur la Vallée. Le photovoltaïque oui, mais on a quand même de la neige. Est-ce que vous avez des solutions par rapport à ça ? Qu'est-ce que vous proposez pour ces mois hivernaux où on a moins d'ensoleillement sur la journée et des toits qui se couvrent. Les panneaux ne vont pas recharger et j'ai besoin de la société électrique pendant trois mois. Sur l'année complète, je produis plus que ce que je consomme. Mais j'ai quand même trois mois sur l'année où j'ai besoin de la société électrique pour chauffer ma maison. Et puis là j'ai le sentiment qu'on a un projet qui est linéaire comme si la météo était constante.

M. Mathieu Giroud

- ♦ On a des potentiels photovoltaïques qui prennent en compte nos rotations, je ne pense pas qu'ils prennent en compte l'enneigement. Je ne sais pas de quand datent vos panneaux. Maintenant, on a des panneaux qui permettent aussi de chauffer et puis de faire en sorte que la neige fonde. Je sais que ce n'est pas une réponse adéquate. Il y a aussi l'option maintenant d'avoir des panneaux qui se mettent en position verticale. Du coup, plus problème d'avoir la neige qui s'accumule. En l'état, il n'y a pas de solution idéale.

Conseiller, M. Gaël Berney

- ♦ Par rapport à ce qui a été dit sur les panneaux solaires, j'en ai aussi, mais le problème ce n'est pas tellement la neige parce qu'on en a bientôt plus. Mais c'est plus qu'en hiver, les jours sont très courts et moi je pense qu'il faut avoir des compléments au bois au solaire pour arriver à boucler tout cela parce qu'effectivement l'hiver, avec le solaire il est très difficile de chauffer tout le temps.

M. Mathieu Giroud

- ♦ C'est vrai que malheureusement quand il fait froid et que le soleil est peu présent, ce n'est pas forcément une autonomie résiliente pour chaque bâtiment. Bien sûr que la SEVJ a aussi son rôle à jouer pour s'assurer que le courant électrique du réseau soit renouvelable. Il y avait toute la question du potentiel éolien sur le territoire. Ça permettrait aussi d'assurer une production indigène. A l'époque de l'étude, c'était encore un projet qui avait de l'avenir. Le but n'est pas que chaque maison soit autonome, car cela n'est pas possible, mais d'augmenter la production locale, avec un engagement des propriétaires et un suivi assuré par la société électrique.

Conseiller, M. Manoé Peter

- ♦ Combien a coûté cette étude à la commune et aux contribuables ?

Syndic, M. Christophe Bifrare

- ♦ Elle est tripartite. Maintenant le chiffre exact, je ne l'ai pas, on pourrait effectivement le rechercher. Vous n'aurez pas une étude aujourd'hui qui sera en dessous de CHF 25'000.- et 50'000.-. Après il faut encore aller voir derrière quelle est la partie subsidiaire du canton, mais une étude à moins de CHF 25'000.- cela n'existe pas.

M. Mathieu Giroud

- ♦ Le canton subventionne à 50%.

Syndic, M. Christophe Bifrare

- ♦ C'est possible ça dépend de plusieurs facteurs. Je ne peux pas répondre sur ce cas spécifique.

Conseiller, M. Manoé Peter

- ♦ Serait-il possible d'avoir un montant précis ?

Syndic, M. Christophe Bifrare

- ♦ Sans problème

4. Communications du bureau

Présidente, Mme Pascale Meylan

♦ 900^e

Au nom du Conseil communal, félicitations au Comité pour l'organisation de la magnifique fête.

♦ Courrier concernant le Préavis 05/2026

- Lecture du courrier de Mme Karen Meylan
- Lecture du courrier de Mme Danièle Meylan
- Lecture du courrier de M. Yann Meylan

♦ Sondage Elections communales 2026

Reçus 26 réponses en retour (11 oui ; 12 non ; 3 je ne sais pas)

♦ Information du Groupe de travail Armoiries

Dans le cadre des travaux relatifs à l'élaboration d'une proposition de nouvelles armoiries communales, un groupe de travail a été constitué et plusieurs ateliers participatifs sont prévus entre juillet et octobre 2026.

La participation implique la présence à un maximum de trois ateliers, organisés aux dates suivantes :

1er juillet 2026	de 18h00 à 20h00
9 septembre 2026	de 18h00 à 20h00
27 octobre 2026	de 18h00 à 20h00

Les séances se tiendront à l'Hôtel de Ville du Sentier.

L'objectif de ce groupe est de soumettre, d'ici fin novembre 2026, une proposition de nouvelles armoiries communales.

Les conseillers et conseillères qui souhaitent participer à ce GT Armoiries sont priés de se faire connaître auprès de notre secrétaire en fin de séance.

♦ Conseil communal – Séance extra-muros 2026

Pour marquer cette dernière année de législature, le Bureau propose de tenir la séance d'automne à la salle du Grand Conseil à Lausanne

La salle étant réservée à la date du 27 octobre prévue pour la séance du CC nous vous proposons une nouvelle date :

 **Mardi 3 novembre 2026** à 20h00

 Départ en car vers 18h00

Arrêts : Les Bioux, L'Abbaye, Le Pont

 Apéritif dînatoire à la Buvette du Parlement après la séance

 Merci d'agender le report de la séance du Conseil à cette nouvelle date afin de tenir la séance en extra-muros à Lausanne.

♦ Votation

Rappel de la date du 14 juin et remerciement au bureau

♦ Course de fin de législature

Réserver la date du **samedi 5 septembre 2026**, joli programme en perspective.

Un sondage de participation vous sera prochainement envoyé.

5. Préavis n° 04/2026, Compte 2025

Conseillère, Mme Rebecca Reymond (membre)

- ♦ Lecture du rapport
- ♦ Conclusions du rapport
 - Accepter les conclusions suivantes :
 - D'approuver le présent exposé
 - D'adopter les comptes de l'exercice 2025, avec un excédent de frs. 29'978.13
 - De donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2025

Présidente, Mme Pascale Meylan

- ♦ La discussion est ouverte concernant le rapport de la commission.
- ♦ La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.
- ♦ Remerciement à la commission pour son travail et son rapport

Présidente, Mme Pascale Meylan

- ♦ Ouverture de la discussion générale pour le préavis.
- ♦ La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

Présidente, Mme Pascale Meylan

- ♦ Les comptes sont passés en revue. La discussion est ouverte à chaque chapitre. S'il n'y a aucune question, la discussion sera ouverte pour le chapitre suivant.

Les Comptes de fonctionnement

- | | |
|---|----------------|
| ○ Chapitre 1 : Administration générale | pages 34 à 37 |
| ○ Chapitre 2 : Finances | page 37 |
| ○ Chapitre 3 : Domaines et bâtiments | pages 39 à 41 |
| ○ Chapitre 4 : Travaux | pages 41 à 45 |
| ○ Chapitre 5 : Instruction publique et cultes | page 45 |
| ○ Chapitre 6 : Police | page 47 |
| ○ Chapitre 7 : Cohésion sociale | page 47 |
| ○ Répartition par natures | pages 50 et 51 |

Bilan 2025

- | | |
|------------------------------------|----------------|
| ○ Actifs | pages 54 et 55 |
| ○ Passif | pages 56 et 57 |
| ○ Tableau des amortissements | page 60 |
| ○ Répartition des intérêts passifs | page 61 |

Annexes

- | | |
|---------------------------|----------------|
| ○ Annexe A (ASIVJ) | pages 66 à 71 |
| ○ Annexe B (Group. forêt) | page 75 |
| ○ Annexe C (PCI) | pages 78 et 79 |
| ○ Annexe D (SDIS) | pages 82 à 85 |
| ○ Annexe E (VJT) | pages 88 et 89 |
| ○ Annexe F (déchets) | page 93 |
| ○ Annexe G (ValRégEaux) | pages 96 et 97 |

Présidente, Mme Pascale Meylan

- ♦ Ouverture de la discussion générale pour le préavis.
- ♦ La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

Présidente, Mme Pascale Meylan

- ♦ Lecture de la conclusion du préavis
- ♦ Vote :
 - 27 Oui
 - 1 Non
 - 0 Abstention
- ♦ **Le préavis est accepté à la majorité**
- ♦ Remerciement à M. Michel Chaupond, Boursier, pour son travail.

6. Préavis 06/2026, Ajustement du bilan pour le passage au MCH2

Conseiller, M. Manoé Peter (rapporteur)

- ♦ Lecture du rapport
- ♦ Conclusions du rapport
 - Accepter les conclusions suivantes :
 - De réaffecter les fonds de réserve de la manière suivante :

Fonds - Usagers du Risoud	Compte 9281.1	Mise à jour et regroupement s/Vallée de Joux.
Fonds - Réserve générale	Compte 9282.1	Attribué à la réserve budgétaire sous MCH2

- De dissoudre les fonds de réserve suivants :
Néant
- De reclasser les immobilisations suivantes (P. Administratif -> P. Financier)
Néant
- De reclasser les immobilisations suivantes (P. Administratif -> P. Financier)

No Parcelle	Nom local	Nature Type	Surface m2	Estim. fiscale Registre fonc	Financier valeurs	ECA N°	remarques
720	L'Abbaye / Hôtel ville	Jardin	2 823	1 500 000	775 850	652+1109	Hôtel Ville
739	Le Prédicant	Champ, pré, pâture	32 083	0	-	920+941+ 942+1098 a+b	Abri +
1497	Vers le Moulin	Pré-champ	759	0	-	704	STAP
1791	L'Abbaye	Accès, place privé	377	0	-	173	Dépôt voirie
1798	L'Abbaye	Bâtiment	67	0	-	170	La Tour

Présidente, Mme Pascale Meylan

- ♦ La discussion est ouverte concernant le rapport de la commission.
- ♦ La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.
- ♦ Remerciement à la commission pour son travail et son rapport

Présidente, Mme Pascale Meylan

- ♦ Ouverture de la discussion générale pour le préavis.
- ♦ La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

Présidente, Mme Pascale Meylan

- ♦ Lecture de la conclusion du préavis

- ♦ Vote :
 - 27 Oui
 - 0 Non
 - 1 Abstention
- ♦ **Le préavis est accepté à la majorité**

7. Postulat Sven Aubert, Prix des transports locaux sur le territoire de la Vallée de Joux

Conseiller, M. Sven Aubert

- ♦ Lecture du postulat

Présidente, Mme Pascale Meylan

- ♦ Ouverture de la discussion générale pour le postulat.

Conseiller, M. Manoé Peter

- ♦ Je tiens à remercier M. Sven Aubert pour ce super postulat. Moi personnellement, je recommande à tout le monde de soutenir ce postulat et de l'encourager.

Syndic, M. Christophe Bifrare

- ♦ Exceptionnellement, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les conseillers, si j'avais été conseiller à votre place, cela fait deux ans que j'aurais déjà adressé ce postulat. Je vous invite à l'accepter cette hérésie perdue depuis trop longtemps. C'est une discussion qu'on a eue l'année dernière. Mon frère était là également avec David Faber, directeur des CFF Suisse Romande avec qui on a discuté, puis qui nous a dit « qu'est-ce que vous attendez ? ». Je vous invite donc à accepter ce postulat et nous permettre d'ouvrir une discussion avec les CFF qui est avisé de ce postulat au même titre que M. David Robert au niveau de Travys. Je vous invite fermement à accepter ce postulat et à suivre le postulat Sven Aubert et consort.

Présidente, Mme Pascale Meylan

- ♦ La parole n'étant plus demandée, la discussion est close
- ♦ Vote :
 - 28 Oui
 - 0 Non
 - 0 Abstention
- ♦ **Le postulat est accepté à l'unanimité. Il sera transmis à la Municipalité**

8. Nomination d'un membre au PSVJ

Présidente, Mme Pascale Meylan

- ♦ Suite à la démission de Mme Julia Bifrare, il y a 1 place à repourvoir comme délégué pour le Pôle santé Vallée de Joux
- ♦ Les conseillers sont priés de présenter des candidats pour le poste.

Conseiller, M. Jean-Noël Bifrare

- ♦ Présente Mme Marielle Tripet pour le poste de déléguée. Mme Pascale Meylan, Présidente, demande à Mme Marielle Tripet si elle accepte. Elle accepte.

Présidente, Mme Pascale Meylan

- ♦ Le nombre de candidats équivaut au nombre de sièges, l'élection se fait tacitement, la conseillère nommée est applaudie.

9. Communications de la Municipalité

Syndic, M. Christophe Bifrare

- ♦ Informations en quelques dates :
 - Vendredi 27.03.2026 AG AVSH (Association Vaudoise de Sports Hippiques)
 - Mardi 31.03.2026 Conseiller Nationaux UDC
 - Mercredi 01.04.2026 5 ans VDJ360°
 - Mardi 07.04.2026 Rencontre avec la municipalité de Vallorbe
 - Vendredi 17.04.2026 Watches and Wonders
 - Mercredi 29.04.2026 Inauguration du Comptoir
 - Jeudi 30.04.2026 Séance du personnel
 - Jeudi 07.05.2026 125 ans ETVJ
 - Lundi 11.05.2026 Repas des aînés
 - Mercredi 13.05.2026 Rencontre avec la municipalité d'Yverne
 - Jeudi 21.05.2026 La journée du Conseil d'Etat à Grandson
 - Du 29-31.05.2026 900^{ème} de l'Abbaye du Lac de Joux

- ♦ Organigramme Vallées de Joux

Les travaux de constitution de l'organigramme de la future Commune de La Vallée de Joux avec l'attribution des différents postes sont en cours.

De manière générale, la majorité des premiers intérêts formulés par les collaborateurs en ligne ont pu être honorés.

En revanche, lorsque plusieurs personnes se sont positionnées pour un même poste, des entretiens sont nécessaires pour l'attribution de ce dernier.

Plusieurs collaborateurs ont et vont être rencontrés par un chef ou une cheffe de service pour une discussion plus approfondie dans le but de permettre un choix justifié.

- ♦ Situation PDRZA rencontre DGTL

Suite au refus du PDRZA par référendum du 28 septembre 2025 les Municipalités de l'Abbaye, du Chenit et du Lieu ont mis autour de la table conseillers, citoyens, entrepreneurs, membres du comité référendaire et municipaux défenseurs ou opposants au dossier. Dans le cadre de cette démarche participative les grandes lignes d'adaptation du PDRZA ont été définies et tout un chacun a été invité à prendre connaissance du résultat lors d'une séance d'information publique le 18 mars dernier.

Un dernier rendez-vous avec la DGTL a eu lieu mercredi 3 juin 2026. Nous avons déposé le dossier en consultation aux services de l'Etat le lendemain.

Municipal, M. Patrick Berkold

- ♦ Repas des aînés

Pour cette 6^{ème} et dernière édition, nous avons eu franc succès avec plus de 120 participants. Ambiance garantie du public qui en redemandait.

- ♦ 31 décembre 2026

Réservez votre 31 décembre 2026 pour fêter le passage des trois Communes à la Commune unique de la Vallée de Joux.

Un petit comité vous prépare un grand programme pour passer dignement ce cap avec les animations dans les 3 communes.

Des informations détaillées vous parviendront prochainement !

Municipal, M. Claude Piazzini

- ♦ Quelques informations sur les travaux

Les travaux prévus dans le préavis du trottoir sur la route du Mollendruz au Pont ont dû être retardés à la suite des divers transports spéciaux des éoliennes du Parc Grati. Les travaux vont démarrer au milieu du mois d'août après les vacances de l'entreprise Camandona.

Nous avons prévu de refaire la Route des Pierres Plates cet été. Il est prévu de fermer cette route durant les travaux, soit environ deux jours dès que nous connaîtrons les dates de ces travaux, les habitants seront informés directement et il y aura un avis sur le site de la commune.

Les travaux de réfection de la bande de roulement sur la route de l'entrée des Bioux depuis chez Bourquin à chez Aaron sont prévus normalement la semaine du 20 juillet au 27 juillet. Les dates seront confirmées le mercredi 10 juin 2026. Il y aura une information sur le site de la commune et nous informerons les habitants concernés par courrier. En plus, la DGMR mettra une information au préalable puisqu'il y aura une fermeture complète de ce tronçon pendant la pose de l'enrobé.

ValRégieaux doit changer une conduite d'eau au Pont à la rue de la Poste 2, la commune va profiter de changer une partie de la conduite d'eau usée qui se trouve dans la même fouille. Ces travaux devraient commencer ces prochains jours.

Conseiller, M. Hugues Vuilleumier

- ♦ Concernant la rue des Pierres Plates, est-ce qu'il est prévu de faire des trottoirs comme cela a été demandé dans la motion déposée en 2023 ?

Municipal, M. Claude Piazzini

- ♦ Pour ce moment, le seul trottoir qui est prévu, c'est le trottoir sur la route du Mollendruz. Le tronçon de la rue des Pierres Plates n'est pas à l'ordre du jour pour le moment.

Conseiller, M. Hugues Vuilleumier

- ♦ Est-ce que du moment que vous avez des machines pour les travaux, est-ce que cela ne serait pas judicieux de profiter de cette occasion pour justement enlever l'enrobé et mettre du goudron ? Cela ne nécessite pas des travaux insurmontables à mon avis au vu que la bordure du trottoir existe déjà. Une partie est déjà réservée pour ce futur trottoir qui avait été fait dans les années 70, quand on a construit cette route.

Municipal, M. Claude Piazzini

- ♦ Malheureusement, avec le budget route à disposition que j'ai, je n'ai pas la possibilité de faire ce trottoir pour le moment. Désolé. Mais j'en prends bonne note.

Municipal, M. Luc Berney

- ♦ Je souhaite remercier le Comité du 900e pour le travail effectué pour ces jours de fête. Je voudrais remercier les bénévoles qui nous ont donné un sacré coup de main pour réaliser cette magnifique fête, remercier nos sponsors évidemment, parce que sans eux on aurait eu de la peine à tourner. Et puis remercier tous les participants qui de près ou de loin ont donné un petit coup de main, ont mis la main à la pâte ou qui ont simplement participé. Voilà j'aimerais remercier tout le monde à ce sujet de manière officielle. Merci.

10. Divers et propositions individuelles

Présidente, Mme Pascale Meylan

- ♦ Ouverture de la discussion

Syndic, M. Christophe Bifrare

- ♦ Comme je l'ai annoncé tout à l'heure, je ne saurais vous laisser repartir sans quand même reparler du PACom. Soyons bien clairs, si la Municipalité a décidé de différer la décision du PACom, ce n'est pas pour donner suite aux courriers reçus les 7, 8 et 9 juin de Monsieur Meylan, mais fait suite à des précisions dans les conclusions demandées par notre bureau ABA. Il a donc fallu corriger quelques points, dont les conclusions qui ne sont pas prédominants, mais qui posent quelques litiges. Donc soyez bien convaincus que le préavis qui a été déposé sera le préavis que vous voterez le 8 septembre. Si ce n'est que celui-là, on aura le temps avec Mme Sandra Lereche de le signer officiellement puis de mettre le sceau. Mais dans les écrits, ce sera exactement celui-là. Un petit rappel quand même rapide, je vais essayer de ne pas m'éterniser, mais j'aimerais juste que vous ne partiez pas sur un mauvais sentiment et sur le fait qu'on accuse la Municipalité de ne pas défendre les intérêts de ses habitants. Le premier dossier, mis à l'enquête principale, a reçu 44 oppositions. Nous avons traité les 44 oppositions. Nous avons envoyé le dossier au Canton, qui a étudié ce dossier. Il a émis un certain nombre de prérogatives. Nous avons dû corriger un certain nombre de choses. Notamment une maison qu'on avait oubliée. Donc autant dire que cela nécessitait de passer par une mise à l'enquête complémentaire. L'enquête complémentaire a fait l'objet de 8 oppositions. Sur les 8 oppositions, 4 enfonçaient le clou de la première, donc on leur a écrit en leur disant qu'on ne les recevrait pas, étant donné qu'ils répétaient les oppositions de la première. Deux, on fait opposition avec la mise à l'enquête complémentaire, mais ils n'avaient pas fait opposition à la première. Donc ils sont hors délais, ils ne sont pas recevables et ils restaient donc deux oppositions. Sur les deux oppositions, on a pris quelques mètres carrés dans le hors zone à bâtir pour rajouter à la zone à bâtir parce qu'on n'était pas conforme dans les mètres carrés pour répondre au COS (Coefficient d'utilisation du sol). Et l'autre, on est passé de zone d'utilité publique à zone d'intérêt général. Donc ceux qui sont passés de zone d'utilité publique à la zone d'intérêt général, nous ont écrit en disant qu'ils n'allaient pas se déplacer pour ça la première opposition fait foi. Les deuxièmes sont venus, mais parce que l'avocat n'avait pas connaissance du dossier. Sur l'heure qu'a duré la séance de conciliation, j'ai passé 55 minutes à lui donner connaissance du dossier. S'il l'avait su, il aurait fait comme les autres, il aurait écrit en disant écoutez, on ne va pas se déplacer la première opposition fait foi. Maintenant je n'ai pas connaissance des trois courriers qui vous ont été adressés, j'aimerais juste revenir rapidement sur le premier courrier parce qu'en définitive, il est assez parlant. Il représente exactement ce qu'on a défendu dans le cadre des 46 oppositions. Le 15 août 2018, Jean-Jacques et Danièle Meylan ont déposé auprès de la Municipalité, une demande de permis de construire. Le service du développement territorial a formulé une opposition à ce projet le 12 octobre 2018. Faisant valoir que la zone à bâtir de la commune de L'Abbaye était surdimensionnée. Le 8 novembre 2018, la Municipalité a levé l'opposition. Soyons bien clairs, elle a levé l'opposition. Par acte du 7 décembre 2018, le département par la DGTL a formé recours contre cette décision devant la cour du droit administratif public et tribunal cantonal, ce qu'on appelle communément la CDAP. La DGTL a soumis à l'enquête publique une zone réservée du 10 novembre au 9 décembre 2018, portant sous la parcelle 650. Ce qui va résumer largement la suite. Je vous promets, j'essaie de faire vite mais j'en ai 13 pages, je vous fais juste les intitulés. Ce projet de zone réservée a suscité l'opposition de la Municipalité de l'Abbaye. Le 6 décembre 2018, ainsi que de celle des propriétaires, Jean-Jacques et Danièle Meylan le 7 décembre 2018. Par décision du 6 novembre 2019, le département a levé les oppositions formées par la Municipalité par Jean-Jacques et Danièle Meylan et a approuvé sous réserve des droits de tiers, la zone réservée cantonale sur la parcelle 650. Par acte du 9 décembre 2019, Jean-Jacques et Danièle Meylan ont formé recours contre cette décision à la CDAP par lettre du 12 mars

2020, la municipalité agissant par l'intermédiaire de son conseil a déclaré s'en remettre à la justice sur le sort du recours. Le 30 septembre 2020, le tribunal a tenu une audience sur place. Je vous passe mes 13 pages de comptes rendus et consorts. Il en résulte des considérations qui précèdent que le recours devait être rejeté. C'est la CDAP, ce n'est pas la Municipalité de l'Abbaye. La Municipalité s'en est remise à la justice. On a fait ça avec quasiment tous les opposants. On les a défendus, on a fait ce qu'on pouvait. Mais quand la CDAP vous dit que ce n'est pas solvable. La Municipalité se bat bec et ongles pour les citoyens et des dossiers comme ça, on en a pour chaque opposition. Le 8 septembre prochain ce qu'on va vous demander, c'est de lever les oppositions. Cela ne veut pas dire que les opposants auront tout perdu, ça veut dire qu'ils auront le droit de recourir contre le fait qu'on ait levé l'opposition. Dans le courrier que j'ai vu aujourd'hui, en fait ce qui est mis en doute, c'est la manière de pratiquer du canton. C'est sympa, mais nous on est qui pour dire au canton ce que vous faites c'est faux. On est une des 300 communes vaudoises. Nous, on applique ce que l'on nous demande, on s'est battu, on a défendu, on a fait des recours, on est même passé à la caisse vous et moi parce que ce sont des dépenses de la commune. Ce qu'on va vous demander nous, le 8 septembre, c'est de lever ses oppositions ce qui laissera la possibilité à ces 46 personnes de recourir et qui laissera la possibilité à la CDAP, au tribunal cantonal, voire au tribunal fédéral de juger si le canton de Vaud a fait une bonne application de la loi, Mais les lourdes conséquences dont j'ai entendu parler toute à l'heure dans le courrier, ce n'est pas celle du PACom, mais celles qui ont été votées dans le cadre de la révision de la LAT le 3 mars 2013 à 62,9 %.

Conseiller, M. Manoé Peter

- ♦ Est-ce qu'il y aura une nouvelle commission pour réexaminer le Préavis PACom ? Parce que je pense qu'un rapport qui finit par d'autres conclusions qu'un vote de confiance sera peut-être plus judicieux vis-à-vis de la population et des discussions qu'on a eue.

Présidente, Mme Pascale Meylan

- ♦ Oui, une commission sera nommée par le bureau lors de la préparation de la séance du 8 septembre 2026.

Conseiller, M. Manoé Peter

- ♦ J'ai une question pour la municipalité, on a accepté lors notre dernière séance le préavis 02/2026. Je tiens à vous remercier pour la rapidité d'exécution de ce préavis, mais j'ai quand même une question. Pourquoi est-ce qu'au niveau du Pont, les palissades ne suivent pas le tracé qui a été voté ? On a voté pour un tracé mais la réalisation de cette rapide, ne correspond pas au projet.

Municipale, Mme Carole Voutaz

- ♦ Il s'est trouvé qu'une fois qu'ils ont commencé à faire les fondations, ils ont vu que tout était bétonné. Et donc ce n'était juste pas possible d'aller droit donc ils ont fait un petit décrochement mais ce qui cache mieux encore le visuel quand on arrive. Ils m'ont prouvé par A + B que c'était mieux et que de toute façon c'était un peu la seule chose à faire.

Conseiller, M. Sogoya Roger Dayagbo

- ♦ J'aimerais remercier les personnes qui ont participé aux 900e. 900e anniversaire c'est important et j'aurais été malheureux si on avait organisé cela une fois la commune fusionnée.

Conseiller, M. Hugues Vuilleumier

- ♦ J'aimerais juste revenir avec M. Piazzini, pour la discussion sur les Pierres-Plates. Étant donné que le budget courant de la commune ne permet visiblement pas de créer un trottoir qui a été demandé par mon droit de motion et accepté par le conseil en 2023, est-ce qu'il n'aurait pas été judicieux de prévoir un préavis dans ce cas-là pour répondre favorablement à cette motion qui a été acceptée par le conseil ?

Municipal, M. Claude Piazzini

- ♦ Comme les communes vont fusionner, si on veut présenter un nouveau préavis, on doit en faire part aux deux autres communes, on va discuter en Municipalité pour voir si on a la possibilité de faire quelque chose. Si c'est le cas, on pourra faire déposer un préavis encore cet automne. Si la Municipalité accepte, il faut savoir que les travaux ne seront pas faits cette année.

Syndic, M. Christophe Bifrare

- ♦ Toute motion, initiative, interpellation, référendum et autres, sont à l'heure actuelle listés. Rien ne disparaît au 31 décembre. Après quant à savoir quelle sera la priorisation que la future commune y donnera, cela reste flou. Ce n'est pas parce qu'il y a une fusion que les anciennes demandes disparaissent. On a vraiment tout listé, les parkings, les places de parc et ainsi de suite. On va essayer de traiter un maximum jusqu'au 31 décembre et le reste sera repris par la nouvelle identité. Et on ne peut pas faire un reset. La loi ne nous y autorise pas. Les motions, postulat, initiatives seront toutes traitées.

Présidente, Mme Pascale Meylan

- ♦ Dépôts des listes électorales est fixé au plus tard le 3 août 2026
- ♦ La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

Présidente, Mme Pascale Meylan

- ♦ Rappel des dates du Conseil communal pour 2026 :
 - Mardi **8 septembre 2026**
 - Mardi **3 novembre 2026 – Séance extra-muros**
 - Mardi **8 décembre 2026**
- ♦ La Couse de fin de législature aura lieu le samedi **5 septembre 2026**.

Présidente, Mme Pascale Meylan

- ♦ Un nouvel appel est fait suite à l'arrivée de M. Hugues Vuilleumier en cours de séance.

La séance se termine à 22h11.

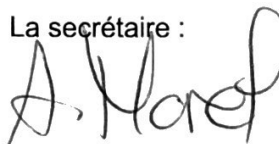
La Présidente :



Pascale Meylan



La secrétaire :



Aline Morel